

vaut à une tentative en vue de subvertir, de détruire le Parlement tel que nous le connaissons.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Si cette motion peut être mise aux voix, monsieur l'Orateur, jusqu'où irons-nous avant que cette assemblée devienne une Chambre des députés comparable à celle que le général de Gaulle a établie? Sommes-nous bien loin d'un régime totalitaire? Si Votre Honneur met cette question aux voix ce soir au moyen de la clôture, alors cette Chambre pourrait être démunie petit à petit des privilèges et de l'autorité qui lui restent.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Il faut dire que cela ne pourrait arriver que par la volonté d'une majorité des députés. Monsieur l'Orateur, le gouvernement, l'autorité extérieure à laquelle le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait allusion, tient en main beaucoup plus efficacement et beaucoup plus fermement la majorité dans cette enceinte que Georges III n'a jamais pu le faire quant aux députés britanniques.

Les méthodes, il est vrai, ne sont pas les mêmes. Je ne critique pas les députés qui appuient le gouvernement, et je le dis sincèrement, mais je voudrais signaler que les députés qui appuient le gouvernement, étant donné ce qui se passe, ne tiennent pas à conserver à la Chambre des communes ses pouvoirs et prérogatives. On a dit que le gouvernement les avait bâillonnés. Je ne l'accuse pas de cela, mais je dois dire qu'il ne leur donne pas un bien grand rôle à jouer à la Chambre. Ce qui intéresse les députés qui appuient le gouvernement, ce n'est pas l'autorité ou même les prérogatives de la Chambre. Ils veulent participer au pouvoir du gouvernement; ils veulent contribuer aux décisions prises par le gouvernement. Voilà leur motif principal: ils veulent participer au pouvoir du gouvernement, mais ils se désintéressent complètement de contrôler l'activité du gouvernement ou d'exercer les pouvoirs et prérogatives de la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Alors, au fond, dire que le gouvernement est appuyé ici par la majorité ne signifie rien puisque cette majorité sur laquelle il compte n'est pas intéressée, de toute évidence, à sauvegarder les pouvoirs et

[L'hon. M. Stanfield.]

les privilèges de la Chambre des communes. Voici donc un gouvernement qui, fort de l'appui de ses partisans à la Chambre, utilise le bâillon non seulement pour faire adopter une mesure, mais pour réduire gravement les privilèges des députés en leur imposant une nouvelle sorte de guillotine. Je ne sais s'il s'agit d'un nouveau précepte du parti libéral. Mais c'est, je crois, une nouvelle forme de trahison de la part des intellectuels d'en face. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, vous avez le devoir, on vous l'a déjà rappelé aujourd'hui, de protéger les minorités de la Chambre. J'aimerais vous citer un portrait de l'un des grands Orateurs que la Chambre britannique ait connus, M. Onslow:

L'indépendance affichée par Onslow au début de sa carrière d'Orateur, il allait la conserver par la suite... Selon lui les modes de procédure établis par nos ancêtres servaient à contrôler l'action des ministres et bien souvent, ils protégeaient la minorité contre les visées du pouvoir.

Après les paroles du député de Winnipeg-Nord-Centre, je n'ai pas besoin de m'attarder sur le rôle de Votre Honneur comme protecteur des minorités, et Votre Honneur n'a pas non plus...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il est cinq heures, il faudrait, selon le Règlement, signaler aux députés que le moment est venu de passer aux mesures d'initiative parlementaire. Les députés veulent peut-être permettre au chef de l'opposition (M. Stanfield) de terminer sa présentation. Est-ce le vœu du chef de l'opposition?

**M. Baldwin:** Vu la nature et la gravité du point contesté, et comme Votre Honneur doit connaître tous les arguments pour et contre—le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) songe manifestement à participer au débat—peut-être la Chambre consentirait-elle à se dispenser de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour continuer le débat jusqu'à six heures.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ce serait aussi notre désir.

**M. Lind:** Je consens à ce que nous supprimions l'heure réservée aux députés pour continuer l'examen de la question dont la Chambre est saisie.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je vous rappelais simplement, même si cela est à peine nécessaire, que vous avez le devoir de protéger les minorités à la Chambre. C'est la question que nous discutons aujourd'hui. La